

Conservatoire de Musique et de Danse d'Eybens (CRC)

Droits d'inscription

Par convention entre les 2 villes, les élèves **bressonnais enfants et jeunes** bénéficient du même tarif indexé au quotient familial que les eybinois. La tarification et la perception des paiements seront effectuées par le Conservatoire d'Eybens. Cette convention ne concerne pas les bressonnais adultes.

L'édition des factures est réalisée à partir du mois de novembre. Cependant, toute année commencée est due. Pour les inscriptions en cours d'année, la facturation est effectuée au prorata du temps restant.

Tarifs :

Tarif A : Toute inscription **comprenant un cours individuel d'instrument**

- « Parcours complet » : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM + 1 pratique collective
- « Parcours Personnalisé » en musique : 1 cours individuel d'instrument + 1 cours de FM ou 1 pratique collective
- « Initiation instrumentale » en cours individuel.

Tarif B : Tout parcours **comprenant un enseignement instrumental en cours collectif** (2 à 4 élèves)

- selon offre du Conservatoire (chant pour adolescents - violon baroque - ...)
- « parcours complet avec enseignement instrumental en cours collectif » : 1 cours d'instrument en cours collectif + 1 cours de FM + 1 pratique collective
- « initiation instrumentale » en cours collectif – 1 cours

Tarif C : Tout parcours de danse et de pratiques collectives sans cours d'instrument

- « une pratique collective seule » : orchestre, chœur, FM, atelier jazz, éveil musical,
- « plusieurs cours de pratiques collectives » : orchestre, chœur, FM, atelier jazz,...
- « parcours danse à 1 cours » : éveil, initiation, début du Cycle 1
- « parcours danse à 2 cours ou plus » : danse classique ou danse contemporaine, fin de cycle 1 et cycle 2

Tarification au quotient familial

- Pour les habitants de la ville d'Eybens. Elle ne concerne que les enfants.
- Par convention, les élèves Bressonnais enfants et jeunes bénéficient du même tarif indexé au quotient familial. La tarification et la perception des paiements seront effectués par le conservatoire d'Eybens. Cette convention ne concerne pas les Bressonnais adultes.

Tarification des adultes.

- Les adultes ont un tarif fixe, non indexé au quotient familial, eybinois ou non eybinois.
- Les jeunes de 18 à 25 ans scolarisés, étudiants/apprentis ou sans emploi, bénéficient du tarif enfant (Eybinois au QF ou non Eybinois)
- Les eybinois demandeurs d'emplois, emplois précaires, retraites précaires, etc... bénéficient des dispositifs d'aides spécifiques notamment du CCAS (chéquier culture,...)

Tarification spécifique.

- Les agents de la ville d'Eybens et leurs ayant-droits ne résidant pas sur la commune, les membres de l'harmonie bénéficient du tarif Eybinois.

Tarif dégressif :

- Une double inscription bénéficie de - 20 % sur le tarif le plus bas : 2ème instrument, parcours danse + musique, parcours danse contemporaine + danse classique.

Tarifs enfants et jeunes (18-25 ans scolaires, étudiants ou sans emploi)						
	Eybinois					Non Eybinois
	QF ≤ 380	Q380 < QF < 1500	QF 1500	Q1500 < QF < 2500	QF ≥ 2500	
Tarif A : parcours avec cours instrumental individuel						
Initiation et parcours complet cycle 1	71,30 €	0,2176 x QF - 11,3839	315,00 €	0,0390 x QF + 256,50	354,00 €	692,78 €
Cycle 2, Cycle 3 et parcours personnalisé	132,50 €	0,2180 x QF + 49,6464	376,70 €	0,0513 x QF + 299,75	428,00 €	798,16 €
Tarif B : parcours avec enseignement instrumental en cours collectifs (2 à 4 élèves)						
Initiation instrumentale en cours collectif	47,00 €	0,0772 x QF + 17,6518	133,50 €	0,02 x QF + 103,50	153,50 €	179,50 €
Parcours complet avec cours instrumental en cours collectif	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €
Tarif C : Danse et Pratiques collectives						
Une pratique collective seule/danse (1 cours)	35,00 €	0,0509 x QF + 15,6607	92,00 €	0,02 x QF + 62	112,00 €	124,00 €
Plusieurs pratiques collectives/danse (2 cours et plus)	60,00 €	0,1027 x QF + 20,9821	175,00 €	0,02 x QF + 145	195,00 €	235,40 €

Tarifs adultes (18 ans et plus)		
	Eybinois	Non Eybinois
Tarif A : parcours avec cours instrumental individuel		
Parcours complet ou personnalisé avec cours individuel	432,10 €	919,16 €
Tarif B : parcours avec enseignement instrumental en cours collectifs		
Initiation instrumentale en cours collectif	153,50 €	186,00 €
Parcours complet avec cours instrumental en cours collectif	195,00 €	235,40 €
Tarif C : Pratiques collectives		
Une pratique collective seule	112,00 €	136,40 €
Plusieurs pratiques collectives	195,00 €	235,40 €

Un **droits de reprographie** de 6,65 € est perçu pour tout inscrit au CRC.

Modalités de paiement :

- Les **règles d'arrondi** suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au dixième d'euro : égal ou au-dessus de 0,05 €, arrondi au dixième supérieur ; en-dessous de 0,05 €, arrondi au dixième inférieur.

Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent pour les tarifs exprimés avec une précision au centième d'euro : égal ou au-dessus de 0,005 €, arrondi au centième supérieur ; en-dessous de 0,005 €, arrondi au centième inférieur.

- Le droit d'inscription payé par les familles pour les enfants et jeunes eybinois est fixé en fonction du **quotient familial CAF transmis au moment de l'inscription**. Sans communication de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué.
- Il est possible de payer en **trois règlements maximum** entre novembre et mars de l'année scolaire en cours. Passé le 31 mars, les dossiers d'impayés sont transmis au Trésor Public pour mise en recouvrement. **ATTENTION : nous ne pouvons accepter qu'un chèque à la fois.**
- **Modes de règlement acceptés :**
 - les Chèques "Pass culture" du Chéquier Jeune Isère (Pack loisirs) pour le paiement d'une partie des droits d'inscription.
 - les Chèques Culture du CCAS de la ville d'Eybens. Ceux-ci donnent droit à un tarif maximum annuel de 40 € pour les enfants et 60€ pour les adultes , quelle que soit la discipline ou le cursus.
 - Les chèques bancaires et postaux, les espèces
- En fonction des places disponibles, il est possible d'intégrer le Conservatoire en cours d'année (cours individuels et pratiques collectives). Le calcul des droits d'inscription se fait alors au prorata du temps restant jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- L'engagement au Conservatoire de musique et danse est annuel. Toute année commencée est due dans son intégralité, même si l'élève quitte le Conservatoire en cours d'année.

Toutefois, l'élève dispose de 2 cours d'essai dans une nouvelle activité avant de confirmer son inscription. S'il ne désire pas poursuivre l'activité à compter du 1er octobre, il le confirme par écrit à l'administration. Dans ce cas, son inscription est annulée et ne donnera pas lieu à un paiement.

En cas d'arrêt en cours d'année pour raison de force majeure dûment justifiée, un remboursement pourra être mis en place au prorata du temps de cours effectué.

- **Justificatifs :**
 - Pour l'obtention du tarif eybinois, l'élève doit produire lors des inscriptions un justificatif de domicile officiel (quittance de loyer, facture EDF ou téléphone fixe, avis d'imposition) de moins de trois mois.
 - Les tarifs réduits jeunes seront également appliqués sur présentation d'un justificatif en cours de validité